

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 3 avril 2017, les ordonnances suivantes :

- **B-3**, o. 054, **C-4.1**, o. 121, **O-0.1**, o. 056, **P-1**, o.044 relatives à la programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- **O-0.1**, o 057 déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoirs pour sept emplacements;
- **C-4.1**, o. 122 établissant l'aménagement d'une traverse pour piétons du côté ouest de l'intersection de la rue Bernard Est et de l'avenue Casgrain dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**), du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. **O-0.1**) et du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**)

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 7 avril 2017

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx